

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 6 mars 2025

Date d'affichage 6 mars 2025

Nombre de conseillers  
 en exercice 29  
 présents 17 + 12 procurations  
 votants 29

En vertu de l'article L.212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui interdit au Maire de participer au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

M Gérard GUESNE est désigné comme Président de séance.

Votants 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Le DOUZE MARS** à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
Mme Françoise PELLODI,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné Mme Cécile KNITTEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Carl GUILLEMIN	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent PHILIBERT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.2121-1, L.2121-23, L.2121-29, R.2121-9 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le Conseil municipal et les modalités de son fonctionnement ;  
**Vu** les articles L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte administratif et l'arrêté des comptes ;  
**Vu** le décret 2016-834 du 23 juin 2016 sur la mise en ligne par la Collectivité Territoriale des documents budgétaires et financiers ;  
**Vu** le rapport du Maire ;  
**Entendu** le rapport présenté en séance par Gérard GUESNE Conseiller délégué, rapporteur du budget et en charge de l'administration générale ;

**Considérant** que le Compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget de l'assainissement, présenté au Conseil municipal, est en tout point concordant avec les résultats du compte de gestion présentés précédemment ;

**Considérant** que le Compte administratif se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

- Un excédent de 275 813,67 €.

Pour la section d'investissement :

- Un excédent de 1 726 974,11 €.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte administratif 2024 – budget assainissement.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Laurent PHILIBERT

Pour Copie conforme

Le Maire,  
Didier REVEAU